

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 6

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

OBJET

Domaine Départemental du Mont Paon - Convention d'autorisation d'une campagne de fouilles du castrum du Mont Paon et d'une opération d'études spécialisées des échantillons du site.

**Direction Générale Adjointe de l'Équipement du Territoire
DFEN - Service Gestion Administrative des Domaines Départementaux
16484**

PRESENTATION

Le Domaine Départemental du Mont Paon est propriété du Conseil Départemental depuis juin 2000.

Ce domaine, situé sur la commune de Fontvieille, présente la particularité d'abriter en son cœur les vestiges d'un ancien village médiéval, regroupant château, église et quartiers d'habitat.

OBJET DU RAPPORT

Depuis 2007, l'ancien castrum du Montis Pavonis (XIIe-XIVe siècles) fait l'objet d'un programme de fouilles archéologiques de grande ampleur qui associe le CNRS et le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône avec le soutien de l'Université d'Aix Marseille, du Ministère de la Culture et de la Communication, et de la Commune de Fontvieille.

Cette opération pluriannuelle a été conduite par le Laboratoire d'Archéologie Médiévale et Moderne en Méditerranée (UMR 7298, CNRS-AMU), en étroite collaboration avec la Direction de l'Environnement (devenue Direction de la Forêt et des Espaces Naturels) du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône. La majeure partie des objectifs scientifiques a été atteinte. La chronologie et l'organisation spatiale de cet habitat perché médiéval sont parfaitement établies. Ne restent à conduire à ce stade final de la recherche que les investigations relatives à la genèse et au développement du noyau castral implanté sur la plateforme supérieure (logis seigneurial) partiellement expertisée en 2008.

C'est dans cette perspective scientifique qu'intervient l'ultime opération de fouilles prévue en mai/juin 2017.

L'objectif de cette opération consiste à fouiller l'intégralité de la partie occidentale du logis seigneurial.

En outre, le sondage réalisé en 2008 à l'Est de la zone concernée avait révélé la présence d'un large bâtiment construit en pierre de taille (XIIIe s.) abritant à la base une citerne voûtée comblée. Les contraintes techniques liées à la consolidation de l'ouvrage durant la fouille avaient obligé le LA3M à interrompre son dégagement.

Les fouilles à engager cette année consistent à vérifier l'existence d'un état antérieur, dévolu à une autre fonction.

Pour des raisons de sécurité, la fouille de la citerne du logis sera réalisée en passes mécaniques au moyen d'un engin muni d'un godet criblant.

En 2008, la surface limitée de la fouille n'avait pas donné la possibilité de préciser l'organisation spatiale de la partie occidentale du logis et son lien avec le chevet polygonal de la chapelle castrale engagé dans le corps de bâtiments. L'opération archéologique programmée en mai/juin 2017 consistera par conséquent à dégager l'intégralité de la plateforme située à l'Ouest du sondage 2008 jusqu'au contact du chevet de la chapelle et de la porte fortifiée du logis.

Au regard de la surface à fouiller qui couvre 400 m² sur une épaisseur stratigraphique moyenne estimée à 50 cm, la fouille du logis seigneurial nécessitera le recours à un engin de terrassement spécialisé.

Compte-tenu des contraintes d'accès, le projet de transport hélicoptéré a été délaissé au profit

d'un transport par des ânes de la Maison Sainte-Victoire.

En concertation avec les responsables techniques du Domaine Départemental du Mont Paon, les déblais de fouilles seront stockés sur la plateforme sommitale de façon à respecter les cheminements de visite et les conditions de sécurité.

Les relevés architecturaux et les levés topographiques et stratigraphiques seront dressés et mis au net durant l'opération de terrain par deux archéologues dédiés à cette tâche.

Les mobiliers archéologiques (céramiques, objets en métal, verre, lapidaire...) seront traités (lavage, marquage), étudiés et restaurés à l'issue de l'opération dans les locaux du LA3M à Aix-en-Provence, avant leur restitution au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, propriétaire légal des collections. Une copie papier et une copie informatique du rapport scientifique seront remises à l'issue de l'étude à la Direction de la Forêt et des Espaces Naturels du CD13.

Au terme de ce programme scientifique, le travail de recherche du Laboratoire d'Archéologie Médiévale et Moderne en Méditerranée (LA3M) s'oriente sur la restitution au public des résultats valorisés au moyen d'une exposition permanente présentée au cœur d'un Centre d'Interprétation Territorial (Centre Louis Poumeyrol au château de Montauban à Fontvieille) et par l'aménagement du site lui-même par le Conseil Départemental.

INCIDENCE FINANCIERE

Le projet de convention soumis au vote de la Commission Permanente définit la participation du Département au financement de deux opérations distinctes et complémentaires :

- 1 - une opération d'études spécialisées des échantillons du site de fouilles (anthracologie lithique, céramologie, carpologie, mobilier métallique) ;
- 2 - une campagne de fouilles archéologiques du logis seigneurial du castrum du Mont Paon conduite par le Laboratoire d'Archéologie Médiévale et Moderne en Méditerranée.

En contrepartie des engagements pris par le CNRS dans le cadre de la convention, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône s'engage à verser au CNRS pour le compte du laboratoire, une contribution forfaitaire de 68 131,06 € (soixante huit mille cent-trente et un euros et six centimes) ;

Selon les modalités suivantes :

- 30 % du montant total (soit 20 439,32 €) à la date de signature de la présente convention,
- 40 % du montant total (soit 27 252,42 €) à la date de commencement des travaux de fouilles,
- Le solde, soit 30 % du montant total (soit 20 439,32 €) à la date de remise du rapport scientifique auprès de la Direction de l'Environnement du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, au plus tard le 31/01/2018.

En cas d'avis favorable la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits mis à disposition au titre de l'exercice 2016, sur l'imputation suivante dont la dotation est suffisante.

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
10186	1 012 602	Entretien et aménagements des domaines	011-738-617	68 131,06 €

Il est également convenu qu'en cas d'impossibilité de réalisation des fouilles, le Département reste redevable de la part affectée à l'opération d'études spécialisées des échantillons du site. Cette dernière permettra la présentation au public des pièces découvertes et conservées, ainsi que l'aménagement de l'accès aux vestiges.

PROPOSITION

Je vous demande de bien vouloir approuver le principe de conventionnement avec le Centre National de Recherche Scientifique – Aix-Marseille-Université (CNRS-AMU) agissant pour le compte du Laboratoire d'Archéologie Médiévale et Moderne en Méditerranée (LA3M) en vue de la réalisation d'une campagne de fouilles du castrum du Mont Paon ainsi que d'une opération d'études spécialisées des échantillons du site.

Considérant les éléments exposés, il vous est proposé :

- De prendre acte des éléments contenus dans le rapport,
- D'approuver le présent rapport,
- De m'autoriser à signer la convention, et tous actes y afférents annoncés dans le rapport.

Au bénéfice de ces considérations, et sur proposition de Madame la Déléguée, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL